# **E-TR418**

# VALIDER SON DROIT À RÉMUNÉRATION AU TRAVERS DES ÉTAPES D'UNE TRANSACTION



# OBJECTIF(S)

- Pratiquer dans le respect des lois et réglementations
- · Sécuriser son droit à rémunération ou indemnisation
- Eviter les engagements en RCP

# **NIVEAU & PUBLIC**

#### **ESSENTIEL**

Managers, Négociateurs, Assistantes en transaction. Tout collaborateur participant à la préparation ou la rédaction des mandats et avant-contrats

Prérequis : aucun

# MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée: 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique

Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum: 20

# **INTERVENANT(S)**

Formateur : Professionnel spécialisé en viager Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## **TARIFS**

Adhérent FNAIM : 220 € HT Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

# **PROGRAMME**

#### INTRODUCTION

 Sensibilisation des participants aux raisons de remise en cause de leur droit à rémunération

### I – SÉCURISER PAR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT MÉTIER

- Obligations du code du commerce
- Obligations de mentions
- Obligations des collaborateurs

#### II - SÉCURISER AU TRAVERS DU MANDAT

- Mandat et respect de la loi Hoguet
- Mandat et respect du code de la consommation
- Mandat d'entremise et Mandat de disposition
- Mandat et honoraires
- Tenue du registre des mandats

#### III - RESPECT DES OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ

- Publicité des prix
- Lieux d'affichage
- Publicité des biens

#### IV - AVANT CONTRAT ET SÉCURISATION

- Mentions obligatoires
- Sensibilisation à la constitution du dossier de vente
- Capacité des parties
- Vices du consentement
- Devoirs de conseil et d'information
- Focus sur les biens énergivores
- Purge du droit de rétractation
- Collaboration inter cabinet
- Clause honoraires

#### V - CONDITIONS DU DROIT À RÉMUNÉRATION

- Conditions tenant au respect de la réglementation professionnelle (loi Hoguet)
- Conditions tenant à la validité du mandat
- Conditions tenant à l'exécution du mandat
- Conditions tenant aux dispositions et à l'exécution de la promesse
- Point de vue de la DGCCRF
- Jurisprudence

